



COURSE À PIED
Téléthon
INNOVER POUR GUÉRIR

5 & 6 DECEMBRE 2025
LAC DU VIRLAY
cslgsam@yahoo.fr



Bijouterie Troubat



La Petite Fermière

Qu'est-ce que l'AFM Téléthon ?

L'AFM-Téléthon est une association de militants, malades et parents de malades, concernés par des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes, les maladies neuromusculaires. Elle est née d'une conviction et d'une volonté : guérir des maladies longtemps considérées comme incurables. L'AFM-Téléthon, c'est aussi le Téléthon, une mobilisation populaire unique au monde qui a fait sortir les maladies rares du désert scientifique et médical et permis une triple révolution génétique, sociale et médicale.

Le CSLG SAM c'est quoi ?

Nous sommes une association sportive présente à Saint-Amand-Montrond depuis 2013 affiliée à la Fédération des Clubs de la Défense. A travers le club nous souhaitons réaliser une manifestation sportives ou petits et grands peuvent apporter leur contribution pour soutenir la recherche médicale. Pour ce faire, nous avons réalisé un partenariat avec le service des sports et plusieurs associations de la commune afin de proposer une course sous forme de relais.

Quelques dates :

En 1969, les myopathies sont prises en charge à 100 % par la Sécurité sociale.

En 1972, l'AFM introduit les premiers fauteuils roulants électriques en France et se bat pour leur prise en charge par la Sécurité sociale (1977)

En 1976, l'Association est reconnue d'utilité publique.

En 1981, l'AFM crée son premier conseil scientifique, un partenariat inédit entre les malades, les chercheurs et les médecins.

En 1986, un chercheur annonce, lors d'un colloque scientifique la découverte du gène responsable de la myopathie de Duchenne. Cette découverte sera déterminante pour l'AFM qui décide de faire de la recherche génétique le fer de lance de son action pour guérir.

1987 Crédation du 1^{er} Téléthon
A partir de 2007, les succès se multiplient pour des maladies rares du système immunitaire, du sang, du cerveau, de la vision et, plus récemment, des muscles.

Aujourd'hui, une véritable révolution de la médecine est en marche à travers le monde. Elle change le monde des maladies rares et sauve la vie d'enfants.

Vendredi 5 Décembre 2025

Au lac du Virlay

Course en relais des 24h du Téléthon

20€ / Equipe de 6 coureurs

18h45 arrivée des participants

19h00 Départ de la course



Au lac du Virlay

Toute la journée une animation course kids est organisée au lac du Virlay : Faire le meilleur temps sur un parcours dédié (1€/essai)

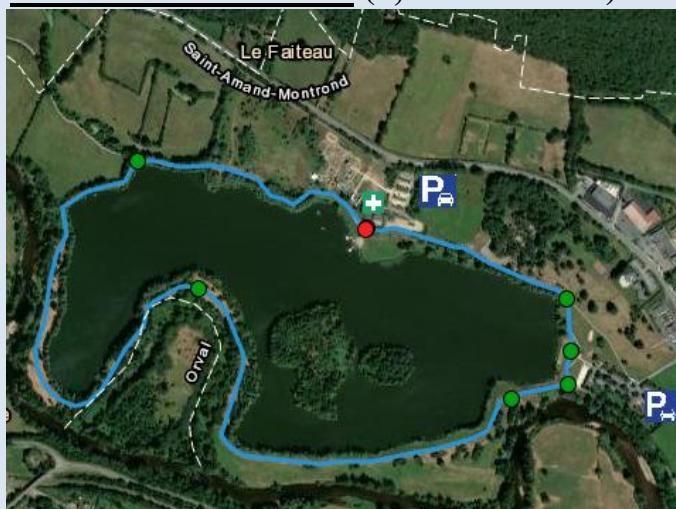
Participation en **courant** ou **marchant** autour du plan d'eau
nombres de tours illimités (dons libres)



Deux rameurs sont à disposition à la base nautique pour les débutants et les initiés afin de participer aux kilomètres (dons libres)

Fin de la course à 19h00

Parcours de la course (3,70km le tour)



QUESTIONS UTILES

Quels matériels prévoir ?

- Une tenue adaptée à la pratique de l'activité + lampe frontale
- Bouteilles d'eau
- Chaussure de running, vêtements pour le froid et pluie
- Chasuble haute visibilité portée par les coureurs durant la nuit

Comment se réalise la course ?

La course est par équipe de 6 à 8 coureurs. Un membre de l'équipe doit toujours être en course pendant les 24H. L'organisation comptabilise le nombre de kilomètres parcourus pour les recenser. Les rotations des coureurs sont libres.

Où je peux garer ma voiture ?

Les coureurs peuvent garer leurs voitures sur les parkings autour du plan d'eau (voir la carte ci-dessus).

Comment s'inscrire ?

Rien de plus simple, un mail suffit à l'adresse suivante cslgsam@yahoo.fr en précisant le nombre de participants, l'activité à laquelle vous souhaitez participer ou sur <https://www.helloasso.com/associations/club-sportif-et-des-loisirs-de-la-gendarmerie-de-saint-amand-montrond-cslg-sam/evenements/course-a-pied> et de nous retourner signer la charte de bonne conduite.

Quand, comment et à qui donner les dons ?

Le jour J vous donnez votre participation aux dons à un des membres organisateurs de l'activité par chèque ou espèces.

Je souhaite participer aux dons mais sans faire d'activités :

Aucun problème, vous pouvez transmettre vos dons par téléphone au 3637 durant tout le weekend ou sur le site internet : <https://don.telethon.fr>.

Charte de bonne conduite

Article 1 : Responsabilités

Chaque participant est responsable de ses actes pendant toute la durée du weekend.

Cette manifestation est libre, et s'effectue sur un parcours empruntant un chemin ouvert au public. Par conséquent, les participants s'engagent à respecter les autres usagers. Un manque de civisme entraînera une exclusion du coureur.

Article 2 : Assurances

Durant le weekend du 5 et 6 décembre 2025, une assurance civile sera souscrite par le CSLG SAM afin de couvrir les participants. Cependant, chaque participant est détenteur d'une responsabilité civil ainsi que d'une licence sportive affiliée à une fédération ou d'un certificat médical indiquant la pratique de la course à pied.

Article 3 : Responsables d'activités

Les responsables d'activités sont responsables de leur groupe et ce, pendant la durée de l'activité. Il s'engage à être en possession d'un téléphone portable afin de prévenir en cas d'urgence ainsi qu'une trousse de premier secours. En cas de vol, l'organisation ne sera en aucun cas responsable du matériel laissé à la vue et sans surveillance.

Article 4 : Règlement de la course

Les participants doivent être présent au moins 15 minutes avant le début de l'épreuve et doivent avoir participé aux dons. Les participants s'engagent à avoir un comportement exemplaire. Ils font preuve de fair-play, respectent le matériel, les locaux et les encadrants. Tous comportements déviant sera banni de la pratique sans remboursement.

Pour la course des 24h du Téléthon : équipe de 6 à 8 coureurs. Un ou plusieurs coureurs par équipe peuvent courir ensemble cependant il doit toujours y avoir un membre de l'équipe en course. Pour remporter symboliquement le challenge, il faut avoir effectué le plus grand nombre de kilomètres par équipe.

Article 5 : Eco-responsable

Les participants s'engagent dans une démarche éco-responsable et veille à ne laisser aucune trace de leur passage pendant et après leur participation aux activités (déchets, dégradations...).

Date : / /

Signature précédée de la mention « Lu & Approuvé »

Le CSLG SAM, ses partenaires
et les sponsors vous remercie
pour votre soutien à
l'AFM TELETHON 2025